

AVIS DE MISE A DISPOSITION

DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE ROSCOFF

Par délibération n°2022/11/N109, le Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté a défini les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Roscoff. Le dossier sera mis à disposition du public du **mercredi 28 décembre 2022 (8h30) au vendredi 27 janvier 2023 (17h30) inclus**, soit pendant une durée de 31 jours consécutifs.

Le projet de modification simplifiée porte sur la modification du règlement écrit concernant les hauteurs et le stationnement vélos du quartier Gare (secteur 1AUcg).

Le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs, les avis émis par les personnes publiques associées, dont l'avis de l'autorité environnementale, et les pièces administratives seront mis à la disposition du public, pendant toute la durée de la mise à disposition :

- **à la mairie de Roscoff** aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30),
- **sur le site internet de la mairie de Roscoff** : <https://www.roscoff.fr> (rubrique Urbanisme)
- **sur le site internet de Haut-Léon Communauté** : <http://www.hautleoncommunaute.bzh> (rubrique Procédures d'évolution des documents d'urbanisme communaux).

Le public pourra consigner ses observations du mercredi 28 décembre (8h30) au vendredi 27 janvier 2023 (17h30) :

- sur le registre présent en mairie de Roscoff
- par courrier à l'adresse suivante : Haut-Léon Communauté, 29 rue des Carmes, 29 250 Saint-Pol de Léon
- par mail à l'adresse suivante : pluih@hlc.bzh

en précisant dans les 2 derniers cas les mentions " Modification simplifiée n°1 du PLU de Roscoff" et " à l'attention du Président de Haut-Léon Communauté".

A l'issue de la mise à disposition, le Président de Haut-Léon Communauté en présentera le bilan devant le Conseil Communautaire, qui en délibèrera et adoptera le projet éventuellement modifié, pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées et des observations du public, par délibération motivée.